académie Strasbourg
direction des services départementaux de l'éducation nationale Haut-Rhin

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LES RYTHMES SCOLAIRES

VADE MECUM

I. La récréation
II. La sieste
III. L'articulation entre le temps scolaire et le temps périscolaire
IV. La place des A.P.C
V. L'organisation pédagogique et les nouveaux rythmes

LA RECREATION

sur la base de 9 demi-journées

EN MATERNELLE

Le temps consacré à la récréation et aux servitudes qui l'accompagnent (déshabillage/habillage, déplacements et passage aux toilettes) est compris entre **15 et 30 minutes par demi-journée.**

LE MATIN

Sur une matinée de 3H30, la récréation peut être plus courte et assortie d'un temps de rupture pour les TPS et les PS, **toujours éloignées de la dernière 1/2 heure**, pour permettre un véritable temps de structuration avant l'heure de la sortie.

Une matinée ainsi rallongée implique une réflexion d'équipe sur le domaine « Agir et s'exprimer avec son corps ».

L'APRES-MIDI

La sieste étant privilégiée pour les plus jeunes, la récréation peut être **écourtée ou supprimée** l'après-midi, si le temps de classe est réduit à deux heures ou moins.

EN ELEMENTAIRE

Le temps réservé aux récréations doit être réparti sur l'ensemble des domaines disciplinaires (déshabillage/habillage, déplacements et passage aux toilettes compris).

LE MATIN

En conséquence, on pourra organiser la récréation du matin sur une durée maximale de **25 minutes** placées au **milieu** de la matinée.

Il conviendra d'éloigner d'au-moins une demi-heure cette récréation de la fin de la matinée.

L'APRES-MIDI

La récréation pourra être **supprimée l'après-midi**, si le temps de classe est réduit à deux heures ou moins.

L'ENFANT QUI NE DORT PAS :

En tout état de cause, un enfant qui ne dort pas au bout de 20 minutes doit pouvoir se lever et reprendre une activité.

LE REVEIL :

Selon la durée de l'après-midi, on pourra être parfois conduit à réveiller doucement un enfant si son sommeil se prolonge trop l'après-midi afin de permettre un réveil en douceur avant la sortie de l'école (au-moins 20 minutes avant).

EVOLUTION AU COURS DE L'ANNEE :

Durant l'année scolaire, il est nécessaire d'envisager une diminution progressive de la durée de la sieste pour les élèves concernés.

Références :
BO hors série N°3 du 19 juin 2008
Guide pratique des parents 2012-2013. Votre enfant à l'école maternelle. Ministère de l'éducation nationale.

LA SIESTE

La sieste répond à un besoin physiologique fondamental des jeunes enfants - un tout-petit ayant besoin d'un minimum de 12 heures de sommeil par jour. Elle contribue à l'équilibre psychologique, moteur, affectif et cognitif de l'enfant et lui permet d'être dans les meilleures dispositions pour apprendre et découvrir.

LES TPS ET PS :

La sieste des élèves de 2 et 3 ans prime, sauf exception, sur toute autre activité.

Ces enfants ont besoin d'un temps de sommeil dès la fin du déjeuner: une sieste d'une durée de 1H30 à 2H correspond à un cycle de sommeil et permet à l'enfant de se sentir reposé.

Dans la mesure du possible, il convient de coucher l'enfant après le repas sans attendre la fin de la pause méridienne : privilégier la sieste positionnée le plus rapidement après le déjeuner, au plus tard 20 min après, sans attendre la fin de la pause méridienne, ni temps de récréation avant le coucher.

LES MS ET GS :

Pour les élèves de MS, **la sieste n'est pas obligatoire**, cela dépend des besoins de l'enfant (le mois de naissance, les habitudes familiales…) et peut évoluer durant l'année. Il peut être proposé un moment de repos, les élèves n'étant pas forcément couchés, mais pouvant être regroupés dans un endroit calme avec des activités d'écoute ou de lecture.

Pour les élèves de GS, il n'y a pas de pratique systématique de la sieste;

LA RESPONSABILITE DES ADULTES :

Dans le cas où le temps de sieste débute pendant la pause méridienne la responsabilité incombe aux communes. Il passe sous la responsabilité des enseignants pendant le temps scolaire. Suivant l'organisation des communes, le personnel peut être différent entre le début et la fin de la prise en charge de la sieste ; il s'agit alors de prévoir un cadre pour assurer la sécurité des élèves : établir la liste des élèves présents quotidiennement, l'afficher, la transmettre à qui de droit. Il faut aussi se préoccuper des besoins affectifs des enfants en leur expliquant que les personnes qui vont les prendre en charge, peuvent être plurielles. L'enfant doit se sentir en sécurité, et doit être en mesure d'identifier les personnes qui s'occupent de lui.

LES PARENTS

En veillant au sommeil des enfants, les parents peuvent agir pour qu'ils se sentent bien à l'école maternelle et pour les rendre disponibles pour apprendre.

L'ARTICULATION DES TEMPS SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

La question de l'articulation de ces deux temps se pose d'autant plus que les enfants sont amenés à fréquenter davantage de lieux au cours d'une journée (voire à utiliser des locaux scolaires hors temps scolaire) et/ou à être au contact avec des adultes différents (voire les mêmes personnes mais avec des rôles différents).

UN REGLEMENT OU UNE CHARTE :

Les enfants ont besoin de connaître les règles de vie de l'école selon les temps et les lieux. Selon que l'activité est scolaires ou périscolaire, les exigences et les contraintes peuvent varier : l'enfant peut avoir ou pas , le choix de jouer, de participer ou non à une activité proposée par l'adulte, selon qu'il est en classe ou en activité périscolaire. L'appropriation par les enfants de règles bien identifiées et stables selon les temps, les lieux et les personnes, contribue à faire de l'école un lieu d'autonomie et de sécurité.

Nous vous recommandons l'établissement de règlements et/ou chartes pour les transferts de responsabilité dans le cadre des projets éducatifs territoriaux. Ces documents permettent notamment d'organiser la mutualisation des équipements, le partage des responsabilités, la définition du rôle de chacun.

L'organisation de ces différentes transitions participe aux réflexions habituellement conduites avec les représentants des arpents d'élèves au sein du conseil d'école.

L'EMPLOI DU TEMPS :

Il conviendra de mener une réflexion sur l'emploi du temps de la classe pour éviter que certains domaines d'activités soient surinvestis sur une même journée (ex: séance d'EPS sur temps scolaire suivi d'une séance de sport en activité périscolaire.)

LES LIEUX :

Il convient de favoriser l'identification des lieux par les enfants et de préciser les règles d'utilisation de ces locaux selon les activités et les horaires.

Cette identification pourra se faire (surtout pour les plus jeunes) par une signalétique explicite dans les espaces de l'école afin que les enfants et les familles repèrent rapidement

Portes des salles :

Pour les salles de classe, indiquer le nom de l'enseignant, de l'ATSEM, éventuellement photos.

LES ADULTES :

Les enfants ont besoin d'identifier et de connaître les différentes personnes présentes dans l'école ainsi que leur rôle et fonctions. Il est nécessaire que les parents et les enfants identifient et connaissent les différentes personnes

Affichage d'école « type trombinoscope »

LES TRANSITIONS :

En lien avec la mairie, l'école doit veiller à la bonne articulation des temps scolaires et des temps périscolaires et aux transitions entre les activités. Il est de la responsabilité des équipes pédagogiques et éducatives de se concerter sur l'organisation des transitions: son lieu, son horaire, son organisation.

RITUALISER LE TEMPS EN MATERNELLE :

Une ritualisation du temps à l'école et des transitions entre les différents moments est indispensable pour aider l'enfant à construire ses repères dans le déroulement de la journée.

Lorsque l'ATSEM est sollicité pour ses compétences spécifiques et prend en charge des ateliers périscolaires, il convient d'expliquer aux enfants la bascule vers le temps périscolaire.

L’ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

EMPLOI DU TEMPS

Pour définir l’emploi du temps, il est nécessaire de tenir compte de quelques éléments essentiels et indispensables :

- l’heure propice pour les apprentissages demandant un effort cognitif très important en tenant compte des pics de vigilance plus ou moins élevés selon l’âge

- la durée des séances selon les cycles et l’âge des élèves

- l’alternance du type d’activité et de la discipline selon la mobilisation demandée et le type de mobilisation (la résolution de problème et arts visuels par exemple)

- l’alternance des différents moments de la démarche (entraînement, recherche, évaluation)

- - Bibliographie : http://cepecdoc.superdoc.com/modules/edito/content.php?id=115
- - Sitographie : http://eduscol.education.fr/cid48445/la-classe-quotidien.html
- http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA-Veille/60-fevrier-2011-integrale.pdf
- http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2008/09/Montagner_rythmesscolaires.aspx)

En organisant différemment les temps scolaires et périscolaires, il est possible d’offrir des activités de loisirs et des activités culturelles à tous les enfants alors que seulement 20 % d’entre eux y avaient accès auparavant.
Cependant, l’enfant a besoin d’une alternance entre des temps d’activité (apprentissages, jeux, etc.), des temps calmes et des moments de repos.
Tout particulièrement à l’école maternelle, la succession des différents moments de la journée de l’enfant doit éviter un "empilement d’activités" qui pourrait être générateur de fatigue.
Pendant le temps scolaire, les enseignants proposent en alternance des séquences d’activités, des moments de repos, des temps de jeux, essentiels pour les jeunes enfants. La durée des activités varie selon l’âge des enfants et le niveau de guidage de la tâche.
S’agissant du temps périscolaire dont la responsabilité relève des communes, les spécialistes soulignent, **pour les enfants de 3 à 5 ans, qu’il est souhaitable que les activités périscolaires soient adaptées à leurs capacités, qu’elles préservent des temps calmes ou de repos dont les enfants ont besoin notamment en maternelle,** et leur permettent de prendre le temps de jouer, d’observer, d’agir, de manipuler, de lire, de chanter, de rêver... et d’avoir aussi du "temps pour soi". Comme pour les activités scolaires, la durée des activités périscolaires et leur niveau de guidance peuvent être variables selon l’âge des enfants.

LA PLACE DES A.P.C

POINTS DE VIGILANCE :

- La complémentarité et la cohérence des activités proposées dans le cadre du temps péri éducatif et de celui des APC;
- L'organisation :
  - sur l'année scolaire : il conviendra de répartir les A.P.C sur l'année de manière à pouvoir répondre aux besoins de l'élève à tout moment.
  - sur la semaine : elles peuvent être organisées par période, leur contenu peut être modifié d'une période sur l'autre, durant l'année
  - sur la journée : les APC auront lieu en dehors de la pause méridienne (si sa durée est égale ou inférieure à 1 h 30)

EN MATERNELLE

- Proposer de préférence des créneaux de 30 min (effectives) pour respecter les capacités d'attention des élèves. Ce temps peut être massé (ex: 3 créneaux de 30 min par semaine durant une période donnée). Eviter les créneaux de 15 min.
- Investir prioritairement les espaces de jeux d'imitation ou d'exploration qui favorisent les échanges langagiers.
- Donner priorité aux activités permettant l'anticipation des projets de classe et le réinvestissement des acquisitions faites en classe.
- Favoriser la prise de paroles des enfants, les échanges entre pairs et avec l'enseignant, les essais/erreurs, les reformulations ainsi que l'explicitation des démarches employées.
- Proscrire les activités sur fiches photocopiées.

Le langage oral dans les APC à l'école maternelle (fiches d'accompagnement de la vidéo) - Michel Grandaty

Une priorité : la maîtrise de la langue

- Le renforcement de la maîtrise de la langue orale ;
- La découverte de l'écrit (accès à des récits riches et variés) ;
- Le développement d'habiletés spécifiques.

EN ELEMENTAIRE

- Privilégier les groupes de besoins, tout niveau confondu.
- Favoriser les activités permettant l'anticipation des projets de classe ou des activités de re-médiation (avec de nouvelles entrées).
- Veiller à redonner confiance aux élèves qui rencontrent le plus d'obstacles dans leurs apprentissages.

Priorité aux fondamentaux

- La maîtrise du langage oral ;
- La lecture et la production d'écrits ;
- ➔ La compréhension des situations en mathématiques.
- ➔ La manipulation, l'entraînement, la systématisation pour les élèves qui ont besoin de temps en plus des 24 heures hebdomadaires d'enseignement.